AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0496
FR0004034072-FS0332

10 avril 2026

Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

XILAM ANIMATION

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 8 avril 2026, complété notamment par un courrier reçu le 10 avril, M. Emmanuel Ichbiah a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 avril 2026, le seuil de 5% du capital de la société XILAM ANIMATION[1] et détenir 308 805 actions XILAM ANIMATION représentant autant de droits de vote, soit 5,24% du capital et 3,96% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions XILAM ANIMATION sur le marché.

[1] Société transférée d'Euronext Paris sur Euronext Growth Paris le 17 septembre 2025.
[2] Sur la base d'un capital composé de 5 893 799 actions et 7 799 673 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.